

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 AVRIL 2015 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 26

Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Jean-Georges OTT qui a donné procuration de vote à Mme Aurélie KREUTZBERGER.

-----  
**Monsieur le Maire** salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2015DEL\_0036)**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

#### **2. Points rajoutés à l'ordre du jour (N°2015DEL\_0037)**

**Monsieur le Maire** souhaite ajouter 5 points à l'ordre du jour : **une demande de subvention de l'AAPPMA qui appellera une délibération**, une information sur les marchés publics, une autre sur les résultats sportifs, une information sur le Festival du Conte (édition 2015), sur la fête de Noël des Aînés et une dernière sur les horaires d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur Acker** souhaite revenir sur la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Schweighouse.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de rajouter les points précités à l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION GENERALE**

### **3. Convention visant à définir les modalités de l'exercice du droit de préemption sur les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence (N°2015DEL\_0038)**

Si à l'issue de l'une des périodes triennales définies à l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH), il est constaté qu'une commune n'a pas atteint son objectif de rattrapage de logements sociaux alors que le contexte communal ne le justifie pas, il appartient au Préfet de prononcer la carence de cette commune par arrêté motivé.

Schweighouse a fait l'objet d'un arrêté de carence en date du 15/12/2014 au titre du non-respect des obligations triennales de la période triennale 2011-2013.

L'article L. 210-1 du code de l'urbanisme transfère alors l'exercice du droit de préemption au Préfet de département lorsque l'aliénation porte sur un terrain bâti ou non bâti, affecté au logement ou destiné à être affecté à une opération ayant fait l'objet d'une convention prévue à l'article L. 302-9-1 et permet la délégation de cet exercice à un organisme d'habitations à loyer modéré ou à une société d'économie mixte. L'exercice du droit de préemption est transféré à compter de la date de signature de l'arrêté prononçant la carence et pendant sa durée d'application triennale.

Le droit de préemption pour des aliénations portant sur des terrains bâtis ou non bâtis situés sur des zones permettant le développement résidentiel ne peut donc plus aujourd'hui être exercé par la commune de Schweighouse-sur-Moder. Les biens acquis par exercice du droit de préemption doivent dorénavant être utilisés exclusivement en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction de logements sociaux permettant la réalisation des objectifs de rattrapage en vue d'atteindre le seuil minimal de 20 % de logements sociaux.

Le Préfet peut déléguer ce droit à un établissement public foncier (EPF), à une société d'économie mixte (SEM) et/ou à un organisme HLM, via une convention. En lien avec les services de la Préfecture, l'Etablissement Foncier du Bas-Rhin, la Société d'Economie Mixte de Schweighouse et des bailleurs sociaux travaillant sur la commune.

Il est proposé de conventionner sur les modalités d'exercice du droit de préemption urbain, afin que les différents partenaires soient associés étroitement pour définir les meilleures opportunités foncières pour la production de logements sociaux.

La convention aura pour objet de définir les modalités de transmission, d'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence du Préfet et de délégation du droit de préemption dans le cadre du transfert défini à l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme et d'encadrer les opérations de logements locatifs sociaux réalisées sur les terrains acquis par exercice de ce droit de préemption.

Les DIA relevant des périmètres concernés sont transmises par les services du Préfet à l'Etablissement Foncier du Bas-Rhin. Celui-ci étudiera la faisabilité d'une opération de logements sociaux sur le périmètre du bien faisant l'objet de la DIA reçue en fonction de la localisation, du prix d'acquisition, de l'équilibre financier de l'opération envisagée. Suite à l'analyse des caractéristiques de l'opération de logements sociaux envisagée par l'organisme, le Préfet pourra lui déléguer l'exercice du droit de préemption par arrêté préfectoral désignant le bien sur lequel il est appliqué.

**Monsieur le Maire :** « Le constat de carence a été constaté dans la mesure où la commune a réalisé 13 logements sociaux sur les 26 qu'elle devait réaliser dans la période 2011, 2012 et 2013. Le constat de carence nous a été notifié dans un premier temps par une lettre d'information du Préfet à la fin du mois de juin 2014 puis après 2 rencontres où j'étais convoqué, à la Préfecture, pour rendre compte des réalisations. Nous avons eu la notification définitive du constat de carence et donc automatiquement de la perte du droit de préemption puisque c'est lié de par la loi en date du 15 décembre dernier. Cela n'a pas de conséquence financière sur la commune puisque nous avons été dispensés des pénalités de 20 000 € à peu près, c'est 50% du prélèvement et celui-ci est à peu près de 40 000 € par an. Par contre, nous sommes obligés de par la loi de céder au Préfet le droit de préemption pour la durée actuelle et donc dans la loi SRU pour 3 ans. Nous réceptionnons toutes les déclarations d'intention d'aliéner en mairie, nous les examinons et nous les transmettons à la DDT puisque c'est la Direction Départementale des Territoires qui, à la Préfecture, instruit ces dossiers. Cela porte sur les zones U, INA et IINA du POS actuel. La Préfecture ensuite consulte l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin, partie prenante dans cette affaire-là, ainsi que la SEM de construction de logements sociaux de Schweighouse et deux organismes sociaux présents sur la commune, à savoir la société DOMIAL et OPUS 67. Ce seront donc elles qui seront chargées de préempter ou de ne pas préempter sur les terrains construits ou non construits dans les 3 zones que j'ai évoquées tout à l'heure. Bien

entendu nous rajouterons, puisque cela a été convenu avec les services de l'Etat, une petite note sur l'opportunité ou pas de faire. D'après nos projections actuelles, nous devrions, si tout va dans le sens où nous le souhaitons, pouvoir remplir nos objectifs sur les 3 ans à venir et donc ça veut dire par voie de conséquence, si nous remplissons les objectifs, nous récupérons le droit de préemption au bout de la période. Dans les 10 dernières années (nous ne sommes pas allés au-delà), le droit de préemption a été envisagé une seule fois pour un chemin au lieu-dit « Flaechsleng », c'est-à-dire à la sortie vers Strasbourg sur la gauche et en fin de compte il n'a pas été mis en œuvre après vérification, tout simplement parce que l'affaire s'est arrangée à l'amiable et l'achat a pu se faire sans passer par le droit de préemption. Il n'a donc pas été mis en œuvre sur la commune de Schweighouse lors des 10 dernières années d'après les recherches de l'administration, est-ce qu'il sera mis en œuvre dans la période à venir ? J'ai dit clairement aux services de l'Etat que nous avons rencontrés il y a quelques semaines, que normalement, ce que je m'étais engagé à faire au nom de la commune, devrait être fait en matière de logements conventionnés donc maintenant la balle est dans leur camp sachant qu'ils ne pourront pas nous forcer à payer et à acheter si nous ne voulons pas donc ce sont les bailleurs sociaux au sens large du terme ainsi que l'EPF qui devraient acheter si la question devait se poser. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'approuver le principe de cette convention, alors pour quoi approuver le principe ? Parce que nous avons un petit différend avec la Préfecture et la DDT sur une des zones U qui est la zone Ux qui représente la zone d'activités et comme en zone d'activités normalement on ne peut pas construire de logements, je ne vois pas l'intérêt de transmettre les DIA en zone d'activités au Préfet puisque par définition elle n'est pas opérationnelle pour du logement. Bien entendu aussi, ce droit de préemption ne peut servir que pour du logement aidé à l'exclusion de tout autre usage. C'est une convention type qui a été passée déjà avec d'autres communes dans le département puisque nous ne sommes pas les premiers à être dans cette situation-là, vous vous en doutez bien, encore moins au niveau national, donc c'est une convention qui n'est pas tout à fait réglée sur ce point-là. C'est pour cette raison que vous n'avez pas d'extrait mais je vous le transmettrai dès que je l'aurai, je vous demande toutefois de m'autoriser à signer cette convention parce que notre prochaine réunion étant mi-juin, ça nous fera perdre encore 2 mois et ce n'est peut-être pas le moment de perdre du temps puisque de toute manière nous sommes obligés quand même de transmettre les DIA quoi qu'il arrive. Je suis prêt à répondre à vos questions si vous le souhaitez ».

**Monsieur Bock :** « Si j'ai bien compris le droit de préemption ne se pratique que sur les terrains ou les maisons qui sont proposés à la vente ».

**Monsieur le Maire :** « Tout à fait et situés dans les 3 zones ».

**Monsieur Bock :** « Donc à la limite la commune ne va pas vendre ses propres terrains, je pense, ce n'est pas du tout le but ».

**Monsieur le Maire :** « Et ils ne sont pas soumis au droit de préemption ».

**Monsieur Bock :** « D'accord donc ça n'a à voir qu'avec les propriétés de particuliers qu'elles soient bâties ou non ».

**Monsieur le Maire :** « C'est ça et situées dans les zones que j'évoquais puisqu'en zone agricole par exemple il n'y a pas de droit de préemption qui s'applique et sur les parcelles boisées non plus ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention visée à l'article L. 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention visée à l'article L. 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).**

#### **4. Convention de mise à disposition de terrains pour l'exploitation d'une déchetterie (N°2015DEL\_0039)**

La Communauté de Communes de la Région de Haguenau exerce, conformément à ses statuts, la compétence d'élimination et de valorisation des déchets.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité, antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. En l'espèce, cette mise à disposition a été formalisée par un procès-verbal en date du 11 mars 2005. Cette mise à disposition est prévue pour la durée du transfert de compétence.

Suite à un projet d'extension de la déchetterie basée à Schweighouse-sur-Moder, il apparaît opportun de mettre à jour cette convention de mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CCRH la convention de mise à disposition de terrains nécessaires à l'exécution du service public d'élimination et de valorisation des déchets (jointe en annexe).

**Monsieur Acker** : « Sur votre plan il y a des hachurés partout donc je ne vois pas quel terrain sera cédé et lequel ne sera pas cédé, c'est assez ambigu donc si vous voulez bien nous éclairer là-dessus ».

**Monsieur Zottner** : « Vous avez raison surtout que le plan n'est pas en couleur parce que quand vous l'avez en couleur il est un peu moins hachuré ».

**Monsieur Acker** : « Ce serait peut-être mieux ».

**Monsieur le Maire** : « On aurait pu éviter l'économie du noir et blanc dans ce cas-là ».

**Monsieur Zottner** explique le plan et l'extension de la déchetterie.

**Monsieur Bock** : « Il y aura plus de bennes, la déchetterie accueillera les mêmes sortes de déchets mais il y aura beaucoup plus de bennes ».

**Monsieur le Maire** : « Il y aura 3 ou 4 quais de plus ».

**Monsieur Bock** : « Il y aura 11 quais en tout il me semble ».

**Monsieur Acker** : « Si vous voulez économiser en couleur, un contre-hachuré aurait fait l'affaire aussi ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CCRH la convention de mise à disposition de terrains nécessaires à l'exécution du service public d'élimination et de valorisation des déchets (jointe en annexe).**

## **5. Convention de partenariat portant sur la halte-garderie « Les P'tits Loups » (N°2015DEL\_0040)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) est compétente en matière de gestion de plusieurs structures d'accueil de la petite enfance : relais assistantes maternelles, haltes garderies et multi-accueils.

Dans un souci de cohérence, le domaine de la petite enfance a été complété à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 par le transfert de compétences supplémentaires des communes membres. Ainsi, depuis cette même date, la CCRH assure la gestion de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance sur son territoire, ce qui inclut notamment l'entretien des équipements et de leurs dépendances.

Cependant, dans une logique de proximité, des agents de la commune de Schweighouse-sur-Moder interviennent encore à la halte-garderie pour assurer les missions de nettoyage des locaux, petites réparations et entretien des espaces extérieurs de la halte-garderie.

La CCRH et la commune de Schweighouse-sur-Moder souhaitent formaliser, par le biais d'une convention conclue pour une durée de 4 ans, les conditions de mise en œuvre et de financement des ressources humaines et matérielles affectées, de manière mutualisée, à l'exercice de compétences communautaires et municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

*Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant création de la nouvelle Communauté de Communes de la Région de Haguenau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

- D'approuver la convention de partenariat portant sur la halte-garderie « Les P'tits Loups » et jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Madame Brunner** : « Les engagements de la commune sont l'entretien ménager, l'entretien courant et les petites réparations de locaux, l'entretien des espaces verts et le montant de remboursement est pour 2014 de 9 373,73 € ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant création de la nouvelle Communauté de Communes de la Région de Haguenau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

- **APPROUVE** la convention de partenariat portant sur la halte-garderie « Les P'tits Loups » et jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **6. Conventions entre la Préfecture et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (N°2015DEL\_0041)**

« Actes » permet aux collectivités d'envoyer à la préfecture ou à la sous-préfecture, leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, non plus par courrier postal mais par internet.

Cela permet de :

- Réduire les coûts d'impression et d'envoi
- Accélérer les échanges
- Rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours
- Accuser réception, de la part de la préfecture, automatiquement en temps réel
- Sécuriser les échanges en assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité dans l'envoi des actes
- Promouvoir la chaîne de dématérialisation dans les relations entre administrations

Le 10 septembre 2010, une première convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée entre la Préfecture et la commune de Schweighouse-sur-Moder.

En séance du Conseil Municipal du 21 mai 2012, un avenant à ladite convention a été validé pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à la télétransmission des documents budgétaires.

Aujourd'hui, la commune souhaite changer d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité. L'opérateur de transmission agréé est ADULLACT. L'opérateur de mutualisation est COSOLUCE.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe),
- De donner une délégation de signature à Monsieur le Maire afin de signer toutes conventions et avenants relatifs à la télétransmission des actes durant le mandat municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe),**
- **DONNE une délégation de signature à Monsieur le Maire afin de signer toutes conventions et avenants relatifs à la télétransmission des actes durant le mandat municipal.**

## **7. Convention avec le Tennis Club de Schweighouse (N°2015DEL\_0042)**

Monsieur le Maire présente la convention de gestion entre l'association du Tennis et la commune de Schweighouse.

Afin de relancer durablement l'activité du Club, il est proposé de contractualiser les échanges entre l'association et la commune.

La convention, d'une durée initiale de 3 années, définit le rôle de chaque partie :

- Au Club d'organiser notamment, au profit de ses adhérents, la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition.
- En contrepartie, la commune s'engage à maintenir les équipements en conformité avec les règles de sécurité en vigueur, supporter la maintenance des bâtiments.

La convention stipule aussi que les charges de fonctionnement (électricité, eau, chauffage, téléphone) seront prises en charge à concurrence de 5 000 euros par an par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe).**

## **URBANISME / TRAVAUX**

### **8. Réhabilitation des courts de tennis intérieurs (N°2015DEL\_0043)**

Par délibération du 19 novembre 2014, il a été décidé de mettre fin au projet de construction des courts de tennis. Cette décision a été motivée par le contexte économique communal et la faiblesse des subventions, sur un projet de 3 350 000.00 € HT.

Suite à l'assemblée générale du 12 mars 2015, le nouveau comité du Tennis a sollicité la municipalité afin de travailler sur un nouveau projet de rénovation des courts actuels. Différents échanges se sont déroulés ces dernières semaines, il est proposé de procéder à une première tranche de travaux, la rénovation des courts de tennis intérieurs, en gardant la structure actuelle de bois ainsi que les courts existants.

Une telle rénovation pourrait se faire dès 2015 et s'achever en 2016. Le montant estimatif des travaux est de 110 000 euros HT pour lesquels nous pourrions percevoir une subvention de 11% du montant des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement de l'opération de réhabilitation des courts couverts de tennis 1ère tranche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers sur cette opération,
- D'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir, et notamment les marchés publics en découlant.

**Monsieur Acker** : « Pensez-vous que vous allez relancer durablement l'activité du club en injectant 110 000 € ? D'ailleurs Monsieur Zottner avait annoncé lors de l'assemblée générale extraordinaire du club 3 fois 120 000 € sur 3 ans donc on se situe plutôt autour des 400 000 € et ma question est est-ce que vous pensez, avec cette injection d'argent, relancer durablement l'activité du club ou n'est-ce pas de l'argent jeté par la fenêtre parce que notre projet initial était un grand projet certes, mais il fallait aussi attirer plus de monde, plus de joueurs, à mon avis je ne pense pas qu'une injection de 110 000 € par an puisse attirer des joueurs dans des installations anciennes ».

**Monsieur le Maire** : « Je vous rappelle que le chiffre du nombre de joueurs qui nous a été fourni par le président est de 61 ».

**Monsieur Zottner** : « Ma réponse est oui, je pense et je suis convaincu que nous allons relancer l'activité du club. Les réunions de travail que nous avons eues avec le tennis club ont montré que ce que nous voulions faire, c'est-à-dire étaler les travaux sur 3 ans, c'est exactement ce qu'il faut à notre commune et pour un club avec autant de licenciés. Ceci correspond exactement à leur envie de faire pour l'instant, c'est-à-dire stabiliser ce tennis club puis le faire évoluer mais leur ambition n'est pas de jouer au plus haut niveau mais de créer des conditions pour que tout un chacun puisse pratiquer le tennis comme bon lui semble dans de bonnes conditions. Nous leur avons proposé d'investir 3 fois 120 000 € sur 3 ans et cela me semble et leur semble être la bonne solution et en plus compatible avec les finances de la commune ».

**Monsieur le Maire** : « Oui ce qui n'est pas la moindre des questions ».

**Monsieur Meder** : « Je rejoins exactement ce que vient de dire Monsieur Zottner, le but pour le tennis club aujourd'hui c'est de retrouver des terrains où les joueurs puissent jouer en hiver ou quand il pleut. Ils sont vraiment contents de ce que nous avons programmé et le président Monsieur Roy est confiant et motivé pour la suite ».

**Monsieur Acker** : « Alors on peut être motivé c'est très bien mais comment attirer de nouveaux joueurs, comment attirer plus que 60 personnes avec les installations que vous proposez ? C'est ça le problème et le problème il est toujours le même, il est financier tout simplement. Avec ces installations comment allez-vous éviter que les joueurs partent, que les licenciés aillent ailleurs chercher d'autres terrains, d'autres structures et un autre confort qui actuellement se trouve dans d'autres localités ? Nous avons l'opportunité de le faire à Schweighouse, vous avez décidé de ne pas le faire, c'est un choix, c'est le vôtre, ne pensez-vous pas que vous êtes en train de condamner un club sportif à Schweighouse ? Mais je ne voterai pas contre cette subvention ».

**Monsieur le Maire** : « D'accord, merci d'avance ! »

**Monsieur Zottner** : « Je pense qu'à un moment donné on ne peut pas en tant que conseillers municipaux, ici autour de la table, se substituer à un club qui a son président, son comité et le comité nous l'avons rencontré à 4 ou 5 reprises déjà maintenant. Les travaux que nous avons envisagés sont conformes avec les ambitions que le club s'est fixées. Le club était au bord de l'implosion, si je peux m'exprimer ainsi, nous avons effectivement avec les moyens qu'a la commune, essayé de mettre quelque chose en phase et qui puisse correspondre au club, son ambition n'est pas de recruter des joueurs de Wissembourg jusqu'à Colmar, son

ambition est d'avoir un club avec à peu près 70, 80 licenciés et s'ils sont de la commune c'est ce qu'il préférera à des gens qui viennent de l'extérieur. Ce projet, vous en avez fait partie et on vous en remercie, les courts extérieurs sont d'excellentes factures, nous ferons de même avec les courts intérieurs et je pense que lorsqu'on a un connaisseur du tennis comme Monsieur Roy et des professionnels comme ceux avec lesquels nous allons travailler, le projet sera un beau projet pour eux, même le président de la Ligue qu'on a vu à deux reprises aussi, trouve ce projet très cohérent et surtout viable à moyen et à long terme pour le club. Je ne vois pas en quoi nous mettrions le tennis en péril en sachant qu'effectivement ce n'est pas nous qui chercherons les licenciés, qui ferons le travail au sein du club, ce n'est pas du tout la vocation qu'a une Municipalité. Je suis donc plus que serein sur ce dossier-là ».

**Monsieur le Maire :** « Nous avons rencontré effectivement à deux reprises le président de la Ligue et le secrétaire général de la Ligue, Monsieur Stanisière qui est un Mulhousien et le secrétaire général qui est un Strasbourgeois, qui nous ont conseillé, en accord avec le club local, à pratiquer de cette façon-là, par tranche, pour avancer sur la rénovation des courts intérieurs et du club-house, puisque le club-house sera refait sur une tranche ultérieure, tout cela a été fait en accord avec la Ligue ».

**Monsieur Acker :** « Je me rappelle Monsieur Zottner lorsque vous étiez opposant, opposant à notre projet évidemment, vous m'aviez demandé un business plan, c'est-à-dire que vous nous avez demandé, une fois que la construction serait faite en 2016, 2017, combien est-ce que nous envisagions d'avoir de licenciés dans ce club. Aujourd'hui Monsieur Zottner, je vous pose la même question, le business plan que vous m'avez demandé il y a 2 ou 3 ans, comment l'envisagez-vous, suite à la décision de ce soir ? »

**Monsieur Zottner :** « Je n'ai aucune réponse à vous donner là-dessus parce que quand on parle d'un investissement de 3,5 millions d'euros et d'un investissement de 120 000 €, l'analyse du dossier n'est pas tout à fait la même, on ne parle pas ici d'un club qui aurait dû faire 200 licenciés, on ne parle pas de courts de squash et donc là je pensais être dans mon droit en disant qu'avant de dépenser autant d'argent il fallait savoir comment vous alliez le réaliser. Je suis très confiant dans la vitalité du club qui a aujourd'hui 61 licenciés et qui était à 52 lorsque Monsieur Roy l'a repris, je ne parle pas moi de projet tiré sur la lune pour passer de 60 à 200 licenciés, moi je parle d'un projet qui permettra de passer de 60 à 80 licenciés et ceci sur les 2 ou 3 prochaines années. Je pense que ce n'est pas du tout une utopie d'atteindre ce projet-là, c'est sûr qu'il faudra bosser, ça ne leur tombera pas du ciel même si nous y mettons nous autant de facilités que possible pour les aider. La convention que vous avez votée avant fait aussi partie de la démarche que nous avons lancée pour que ce club puisse continuer à vivre. Nous ne parlons pas de projet utopique qui gaspille l'argent, on parle d'un investissement, d'une réhabilitation de bâtiments qui appartiennent à la commune. On aurait aussi pu très bien ne rien faire et laisser mourir le tennis. On parle ici de réhabilitation et de projet viable donc je n'ai pas moi besoin vis-à-vis de cela d'un business plan, je ne parle pas moi de recettes, j'avais entendu des chiffres de l'ordre de 125 000 à 150 000 € par année sur les entrées au niveau du tennis. Le club vivra par ses propres licences donc je n'ai pas besoin de business plan parce que je sais aussi que si le club ne fait pas 80 licenciés, il pourra continuer à vivre quand même, il vivra avec 60 licenciés, ce qui n'est pas non plus dramatique pour un club. La différence que vous avez peut-être du mal à saisir c'est que quand je peux vivre avec 61 licenciés pendant trois ans et que le club est toujours là, je n'ai pas besoin de business plan mais quand je fais un projet pharaonique qui doit faire passer le nombre de licenciés de 61 à 200 ou 250 et que ces derniers me servent à payer une partie de mes rêveries alors là j'ai besoin d'un business plan, c'est ni plus ni moins que de dire, je pars de là et je vais là et comment je fais pour y arriver. Aujourd'hui le tennis club de Monsieur Roy, s'il n'a pas 80 licenciés dans 3 ans, ça ne sera pas dramatique, il vivra avec 60 ou 65 ou 55 licenciés ».

**Monsieur Staudenmaier :** « Lorsqu'on a vu les différents représentants de la Ligue de Tennis, ils nous ont vraiment aidé parce qu'ils ont vu que l'équipe en place est motivée, ils ont dit que le tennis club a vraiment de la chance parce que toutes les communes ne peuvent pas se permettre de faire de tels investissements. On ne parle plus du projet à 3,5 millions d'euros, il s'agit là d'un tennis qui servira aux jeunes, aux activités des gens du village plutôt qu'à des mercenaires qui viennent de l'extérieur et qui auraient payé ou pas et on aurait été tributaire de ces revenus. Ici nous ne sommes tributaire d'aucun revenu et les gens de la Ligue ont félicité Monsieur le Maire parce qu'il s'engage à faire vivre ce tennis ».

**Monsieur Acker :** « Alors quel aurait été le discours de l'ex-président du football club en 2005 si on lui avait tenu les mêmes propos ? Que vous soyez 65 ou 80 ou 100 au football club de Schweighouse, on n'investira



pas dans un club-house qui aura coûté 2 350 000 € et dans lequel on peut prendre une douche, jouer au babyfoot et boire un coup ».

**Monsieur le Maire** : « Jusqu'à nouvel ordre le tennis ça se joue 1 contre 1 ou 2 contre 2, le foot ça se joue à 11 contre 11 plus les remplaçants donc on ne peut pas trop comparer les 2 situations, forcément vous avez besoin de plus de licenciés au football pour fonctionner, pour avoir un certain nombre d'équipes qui tournent ».

**Monsieur Zottner** : « J'ai un peu du mal à saisir ce combat d'arrière-garde que tu es en train de faire parce que je ne suis ni président du tennis et je ne suis plus président du football club. Les ambitions qu'avait à l'époque ce club de Schweighouse ne sont pas tout à fait celles qu'a le tennis club et je ne souhaite pas du tout me substituer au projet que fait le tennis. Ce club a un projet aussi modeste soit-il mais il est tout aussi valable que le projet qu'avait le FCS et le projet qu'a le tennis à savoir stabiliser les effectifs et les augmenter modérément de 20 licenciés sur 3 ans, c'est l'affaire du tennis club, ce n'est pas notre affaire et je pense que nous avons mis en adéquation l'investissement et l'argent pour que le tennis club puisse se sentir soutenu par la commune. C'est à la fois la remarque que nous avons eue du président de la Ligue et du président du tennis donc pourquoi cet acharnement là-dessus, je ne comprends pas. Après, le football club c'est vrai, avait besoin d'installations parce qu'elles étaient vétustes aussi mais au football club à l'époque on parlait quand même de plus de 200 licenciés, ce ne sont pas du tout les mêmes proportions ».

**Monsieur Acker** : « Donc si je comprends bien, 360 000 € pour 60 licenciés et 2,4 millions pour 200 licenciés, les proportions ne sont pas tout à fait respectées non plus ».

**Monsieur le Maire** : « Si le calcul était aussi simple que ça Monsieur Acker, ça fait longtemps que ça se saurait ».

**Monsieur Acker** : « C'est le calcul de Monsieur Zottner ».

**Monsieur le Maire** : « Non ce n'est pas le calcul de Monsieur Zottner ».

**Monsieur Acker** : « Simplement pour dire est-ce que dans 2 ou 3 ans, si le club de tennis met la clé sous la porte, nous aurons injecté 360 000 € dans un club qui ne sera pas arrivé à survivre. Quelle sera à ce moment-là votre réaction ? Ne serait-il pas aujourd'hui le moment de dire « non » comme nous l'avions pensé, plus un euro dans ces installations, pensons à l'avenir, dans 20 ou 30 ans, nous allons peut-être injecter 360 000 € pour rien. Est-ce que vous avez pensé à cette éventualité-là ? »

**Monsieur le Maire** : « Alors aujourd'hui on n'investit pas 360 000 € mais 120 000 €, je vous rappelle qu'il y aura un budget primitif en 2016 et en 2017 donc aujourd'hui nulle part personne n'a demandé à ce qu'on donne un blanc seing sur 360 000 €, première réponse ».

**Monsieur Acker** : « Monsieur Zottner l'a annoncé à l'assemblée générale ».

**Monsieur le Maire** : « Et Monsieur Zottner a parfaitement le droit d'annoncer cela puisque ça fait partie de la négociation qui a eu lieu avec les repreneurs du club et la Fédération donc il était parfaitement habilité à donner ce type de réponse. Je rappelle quand même que la règle budgétaire, jusqu'à nouvel ordre et c'est l'une des 3 règles de base des budgets des collectivités locales c'est l'annualité donc même si on a le droit effectivement moralement de s'engager, cette année on ne vote que 120 000 €. Ensuite moi je ne suis pas un oiseau de mauvaise augure comme vous, moi je crois vraiment dans les gens qui ont repris le tennis, je les vois s'investir et ils y arriveront. Je ne vois pas pourquoi je ferais un procès d'intention en disant que dans 3 ans il n'y aura plus personne. Pourquoi on dirait ça pour le tennis et pourquoi on ne dirait pas ça demain pour le foot, pour la danse, pour le judo ou pour d'autres activités, pourquoi est-ce qu'il faut absolument faire un procès d'intention aux gens qui pratiquent aujourd'hui le tennis ? Moi je ne vois pas pourquoi forcément il doit disparaître dans 3 ans, ça c'est votre interprétation, votre souhait peut-être je n'en sais rien mais en tous les cas nous, notre volonté c'est de leur faire confiance et de les soutenir dans leur volonté de reprendre cette association, de la faire vivre et je peux vous dire que je vois passer le président du tennis club 2 ou 3 fois par semaine donc ça veut dire qu'il est motivé ».

**Monsieur Acker** : « Croyez-vous que mon intention soit de voir disparaître ce club alors que je suis un membre de ce club depuis 1981 ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est très bien, je vous en félicite, je le savais d'ailleurs mais tout ce que vous nous dites ce soir semble tendre vers le contraire ».

**Monsieur Zottner** : « Je voulais juste vous dire aussi que vous avez quelques petites lacunes en calcul parce que ce ne sont pas que 120 000 € car il faut prendre les courts extérieurs aussi en compte. Il ne faut pas essayer de biaiser les chiffres, les investissements que vous avez faits pour le tennis, c'est la commune qui les a faits et il faut les comptabiliser aussi sinon cela fausse les chiffres, comme souvent votre analyse sur les choses ».

**Monsieur Acker** : « Je vous prouverai le contraire ».

**Monsieur le Maire** : « Je crois qu'on va arrêter là parce qu'on n'avance pas beaucoup dans toutes ces discussions. Moi ce que je souhaite et je le redis en conclusion, c'est que le tennis club vive longtemps et bien et puis s'ils arrivent à augmenter le nombre de licenciés j'en serai très heureux pour eux ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le lancement de l'opération de réhabilitation des courts couverts de tennis 1<sup>ère</sup> tranche,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers sur cette opération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir, et notamment les marchés publics en découlant.**

### **9. Acquisition parcelle boisée appartenant à Monsieur Marcel JUNG (N°2015DEL\_0044)**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Monsieur JUNG Marcel (domicilié 33990 HOURTIN) qui désire vendre à la commune de Schweighouse une parcelle forestière située sur le ban de la commune référencée au cadastre en Section 23 Parcelle 133 au lieu-dit Rammenhard Links d'une contenance de 91,43 ares.

La valeur de ce terrain forestier est établie de la manière suivante :

- Valeur du sol nu : 91,43 ares à 50 € de l'are, soit 4 571,50 €
- Valeur du bois sur pied (estimée par le technicien forestier) : 4 126,50 €

Le prix d'achat est donc fixé à 8 698 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'acquérir la parcelle forestière mentionnée ci-dessus au prix de 8 698 €,
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acquérir la parcelle forestière mentionnée ci-dessus au prix de 8 698 €,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

### **10. Vente de terrain aux héritiers de feu Monsieur Robert AUGUSTIN (N°2015DEL\_0045)**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande des héritiers de feu Monsieur Robert Augustin pour acquérir trois parcelles appartenant à la commune. Ces parcelles font parties de l'assiette foncière de leur maison au 20 rue du Maréchal Leclerc. Il s'agit des parcelles n° 589, 805 et 807, section 21 d'une contenance respectivement de 1.03 ares, 0.90 ares et 3.56 ares, soit 5.49 ares au total.

Le prix de vente a été fixé à 10 000 € de l'are. Les héritiers ont donné leur accord.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de vendre les parcelles précitées au prix de 54 900 €,
- De dire que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,
- De charger Maître Ritter, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte, assisté par l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Monsieur Bock** : « Est-ce qu'il s'agit de la parcelle qui est devant la maison, à côté de la route ? »

**Monsieur Zottner** : « C'est un peu plus compliqué que ça, c'est à la fois devant mais aussi derrière dans le coin, le morceau de parcelle qui donne sur le parc et derrière la maison ».

**Monsieur Bock** : « On avait déjà parlé de ça du temps du Maire Kaeufling et on savait déjà qu'une partie de la parcelle appartenait à la commune ».

**Monsieur le Maire** : « Et la maison est partiellement construite sur 1 des 3 terrains de la commune ».

**Monsieur Acker** : « Comment se fait-il qu'on ait pu autoriser une chose pareille Monsieur le Maire ? »

**Monsieur le Maire** : « Ecoutez Monsieur Acker ce n'est pas à moi qu'il faut le demander, c'est une affaire qui doit remonter à 35 ans au moins si ce n'est pas plus. Je fais appel à la mémoire de Monsieur Bock ou à la vôtre ».

**Monsieur Bock** : « Je sais que du temps du Maire Kaeufling on avait déjà parlé de cette partie de terrain et qu'il faudrait un jour la racheter, etc... »

**Monsieur Zottner** : « C'était en 1972 ».

**Monsieur Bock** : « Je n'étais pas au Conseil Municipal à l'époque ».

**Monsieur le Maire** : « Il semblerait qu'il y ait d'autres cas de ce type-là à Schweighouse ».

**Monsieur Acker** : « Il y en a beaucoup plus que vous ne le pensez ».

**Monsieur le Maire** : « Je vais m'avancer sur quelques dizaines ».

**Monsieur Zottner** : « Je ne sais pas si ça va vous rassurer mais en tout cas nous avons mandaté un employé de la commune pour analyser secteur par secteur et quartier par quartier les situations pour voir s'il n'y a pas d'autres situations aussi dramatiques parce que ça se règle souvent quand il y a un décès dans la famille et donc ce n'est pas facile d'en discuter. Il va falloir régulariser les choses au fur et à mesure quartier par quartier. Mais c'est quelques choses qui prendra un certain nombre de mois sinon d'années ».

**Monsieur le Maire** : « La plupart du part du temps il s'agit de très petites parcelles, ce sont rarement des surfaces aussi importantes que dans ce cas-là. C'est la seule jusqu'à présent qu'on ait trouvé de cette taille-là, en général c'est plus petit mais il y en a, à mon avis quelques dizaines ».

**Monsieur Bock** : « Je tenais quand même à préciser qu'on avait prévu de faire des travaux dans la petite rue Breitung et on s'était bien rendu compte que là c'était l'inverse, c'est-à-dire que la route empiétait sur les terrains des gens donc il a fallu racheter le tout pour pouvoir faire les travaux ».

**Monsieur le Maire** : « C'est un des cas auquel je faisais allusion ».

**Monsieur Acker** : « 5 ares ce n'est pas rien, c'est constructible et je ne vois pas pourquoi on vend un terrain constructible à 10 000 € de l'are alors qu'à Schweighouse il se vend à 20 000 € ».

**Monsieur le Maire** : « Tout simplement parce que nous nous sommes appuyés sur la jurisprudence que vous avez-vous-même fixée il y a un peu plus d'un an pour le terrain qui est à côté de l'école. Je vous rappelle que ce jour-là j'étais dans le public encore, vous avez fait au moins 2 ou 3 changements de prix pour arriver à 10 000 € et c'est ce prix-là que nous avons pris, pour traiter les gens de la même façon ».

**Monsieur Acker** : « Et quelle est la superficie actuelle du terrain sans les 5,93 ares ? »

**Monsieur Zottner** : « Je ne sais pas répondre ».

**Monsieur Acker** : « Cela veut dire que ça va être un terrain qui avoisinera les 15, 18 ares ».

**Monsieur le Maire** : « Non, moi j'ai la réponse, en réalité le terrain global fera 13 ares ».

**Monsieur Zottner** : « Effectivement ce n'est pas neutre ».

**Monsieur Acker** : « Tout dépendra de l'acquéreur ».

**Monsieur Zottner** : « Oui, Monsieur le Maire a très bien répondu et cela a fait débat, c'est pour des questions d'égalité de traitement au niveau des citoyens de Schweighouse, qu'il nous semblait tout à fait anormal qu'on puisse vendre à un prix différent de celui qui a été pratiqué il y a 1 ou 2 ans suite à un vote du Conseil Municipal. Maintenant ça se défend, on peut avoir une autre façon de penser ».

**Monsieur Acker** : « Nous pouvons encore décider ce soir de vendre à 15 000 ou à 18 000 € ».

**Monsieur Eppinger** : « Sur le prix je préciserais juste que la maison a 43 ans donc je pense qu'il y a 43 ans c'était un peu moins cher donc à un moment il faut bien trouver un prix, il s'agit d'être raisonnable aussi et s'ils l'avaient acheté il y a 43 ans ils l'auraient payé je pense 50% moins cher ».

**Monsieur Acker** : « Donc on applique les tarifs de 1972 ?!! »

**Monsieur le Maire** : « C'est votre lecture Monsieur Acker ».

**Monsieur Acker** : « C'est la lecture de Monsieur Eppinger, il n'était pas encore né en 1972 ! »

**Monsieur le Maire** : « Tant mieux pour lui ! »

**Monsieur Zottner** : « L'estimation des Domaines est à 8 660 € de l'are ».

**Monsieur Acker** : « Là où je m'inquiète c'est qu'on ne sait pas qui va acquérir ce terrain de 13 ares... voilà ! »

**Madame Kaspar** : « On ne pouvait pas faire autrement puisque ces 5 ares qui sont vendus, ce sont 3 morceaux de parcelles donc je ne pense pas qu'on puisse construire une autre maison sur les 5 ares ».

**Monsieur Acker** : « La globalité du terrain fera 13 ares, si on veut faire un investissement on peut y placer 3 beaux immeubles, il faut avoir conscience de cela ».

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Acker, je crois que vous fantasmez un peu quand vous parlez de 3 immeubles, compte tenu des règles de construction à Schweighouse et des règles d'alignement en particulier, je ne vois pas comment vous arriveriez à y mettre 3 immeubles ».

**Monsieur Zottner** : « J'avais la même remarque à faire par rapport au POS existant et nous n'avons aucune envie de nous lancer dans des affaires immobilières de ce style-là, nous laissons cela au privé pour des constructions faites dans les règles des POS qui ont été établies sur les années précédentes ».

**Monsieur Acker** : « Le privé a généralement l'habitude de dire « nous ferons suer le terrain » et je pense qu'ils le feront ».

**Monsieur le Maire** : « Là aussi vous faites un procès d'intention, on ne sait même pas qui va être l'acquéreur, maintenant ceci dit vous pouvez toujours aller vous renseigner dans une agence immobilière locale, vous pouvez toujours essayer de savoir qui est intéressé par cette acquisition, en tous les cas il y a une chose qui est certaine, c'est que les 3 immeubles que vous évoquez c'est du fantasme pur et simple ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de vendre les parcelles précitées au prix de 54 900 €,**
- **DIT que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,**
- **CHARGE Maître Ritter, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte, assisté par l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

### **11. Vente de terrain à H-A IMMOBILIER (N°2015DEL\_0046)**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de H-A IMMOBILIER pour la vente d'un terrain de la commune enclavé entre la propriété de H-A IMMOBILIER et la RD 1062. Ce terrain est situé dans la zone d'activité. Il s'agit de la parcelle n°(1)/2 section 52, d'une contenance de 1.88 ares. Au vu des prix de terrain pratiqués en zone d'activités, et notamment le prix pratiqué pour une vente à H-A IMMOBILIER (délibération du 19 septembre 2011), le prix de vente est de 5 825 € de l'are.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de vendre le terrain précité à H-A IMMOBILIER au prix de 10 951 €,
- De dire que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de vendre le terrain précité à H-A IMMOBILIER au prix de 10 951 €,**
- **DIT que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **CULTURE / LOISIRS**

### **12. Pass'loisirs 2015 (N°2015DEL\_0047)**

**Madame Chaudron** rappelle que comme chaque année, l'opération du Pass'loisirs sera lancée cet été du 6 au 31 juillet 2015.

Le Pass'loisirs ce sont des activités sportives et culturelles proposées par les différentes associations locales, destinées aux jeunes Schweighousiens de 4 à 18 ans et réparties sur 4 semaines tous les étés.

Les enfants sont encadrés par les intervenants des différentes associations qui sont rémunérés à l'heure. Suite à la délibération du 2 juillet 2012, la subvention à verser aux associations a été fixée à hauteur de 15€ de l'heure d'encadrement.

**Madame Chaudron** précise qu'à partir de cette année les créneaux horaires alloués aux activités seront légèrement modifiés (afin de respecter le mode « vacances » pour les enfants et pour les encadrants), à savoir :

- Durant les 4 semaines : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (soit 6h par jour maximum), à étudier selon les cas.

- Elle fera également savoir que les activités avec moins de 5 enfants inscrits seront systématiquement annulées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'opération du Pass'loisirs 2015,
- De maintenir la subvention à verser aux associations à hauteur de 15 € de l'heure d'encadrement et autoriser son versement,
- De valider le nouveau mode de fonctionnement des activités.

**Monsieur Acker** : « Evidemment je souhaite intervenir puisque je l'ai géré pendant 6 ans. Moi je vous autorise à lancer l'opération, ça ce n'est pas un problème, de maintenir la subvention, ça n'est pas un souci, mais je ne valide pas le nouveau mode de fonctionnement des activités. Je sais que certains encadrants ne pouvaient pas se libérer dans l'après-midi et avaient l'habitude de finir vers les 19h, 19h30. Ne pensez-vous pas qu'à un moment donné ces intervenants ne pourront plus intervenir et encadrer et que vous priverez certains enfants avec un horaire administratif de certaines activités ? Et 2<sup>ème</sup> question, j'aimerais connaître le référent politique de cette opération, je pensais que c'était Monsieur Meder... »

**Monsieur le Maire** : « Non c'est Madame Chaudron ».

**Madame Chaudron** : « C'était déjà le cas l'année dernière ! Pour répondre à la première question, le courrier destiné aux différentes associations est parti pour qu'elles puissent établir le planning des différents horaires proposés avec bien sûr un petit encart pour leurs remarques. A l'heure actuelle nous n'avons aucun retour d'associations qui se plaignent du changement horaire ou alors qui se sont renseignées pour connaître le pourquoi de ce changement. Après, nous sommes ouverts, je sais qu'il y a certaines associations qui proposaient des créneaux le soir parce que les intervenants n'étaient pas disponibles autrement, je sais que certaines associations ont des jeunes qui interviennent l'été, encadrés par les différents adultes et pour ceux-là ça ne pose pas de problème, donc on verra. Il faut essayer de rester dans une limite raisonnable parce qu'on ne veut pas substituer le Pass'loisirs à un centre aéré ».

**Monsieur Acker** : « Donc si je comprends bien vous n'avez pas entamé de dialogue avant de décider ? »

**Monsieur le Maire** : « Madame Chaudron vient de vous dire qu'elle prenait ses responsabilités, Madame Chaudron vous voulez répondre ? »

**Madame Chaudron** : « Je n'ai rien de plus à répondre, on attend le retour des associations, à l'heure actuelle personne n'a souhaité faire un retour et nous ne sommes pas fermés à la discussion à propos des horaires ».

**Monsieur Acker** : « Généralement cela se passe différemment, quand on veut faire des changements, aménager des choses, on discute et on met en place, là vous mettez en place, vous imposez et après vous discutez ce qui veut dire que ce soir on vote 17h mais ça peut très bien être 18h ou 17h30 ».

**Monsieur le Maire** : « Je vais répondre ».

**Monsieur Acker** : « Je comprends bien qu'elle soit en difficulté si vous voulez répondre à sa place ».

**Monsieur le Maire** : « Elle a déjà pris le dossier en main l'année dernière et vous le savez très bien, arrêtez de jouer à ce petit jeu-là ».

**Monsieur Acker** : « Elle l'a bien pris en main parce que les choses étaient bien faites ! »

**Monsieur le Maire** : « Il n'y a pas que vous qui sachiez travailler Monsieur Acker, heureusement d'ailleurs ! Donc je le rappelle ce n'est ni un CLSH ni un gardiennage, c'est un Pass'loisirs et donc pas tout à fait la même chose, je crois qu'il faut bien remettre les choses d'équerre, c'est un Pass'loisirs que nous votons ce soir, pas de la garderie d'enfants ni un CLSH ».

**Madame Chaudron** : « Je n'avais rien de plus à ajouter ».

**Monsieur Acker** : « Ne pensez-vous pas avoir moins d'activités et moins d'enfants à encadrer cet été du fait de votre décision ? et c'est ma dernière question ».

**Madame Brunner** : « Monsieur Acker, donnez-moi le nombre d'enfants concernés par votre créneau horaire de 19h30 ».

**Monsieur Acker** : « Nous avons l'habitude de laisser les encadrants gérer le Pass'loisirs selon les horaires qu'ils avaient définis parce que finalement ce sont des gens qui travaillent en journée, en équipe et on est bien content de les avoir même ne serait-ce qu'un horaire en soirée. Vous limitez à 17h, ma question est, ne pensez-vous pas avoir moins d'encadrants aux horaires que vous avez définis et donc forcément moins d'enfants à encadrer ? Nous disposons environ de 600 heures et autour des 200 enfants à encadrer, c'est le chiffre que j'ai en tête, il se rapproche de la réalité donc ne pensez-vous pas porter un coup au Pass'loisirs ? Bien évidemment il y a d'autres structures qui encadrent, c'était le débat en 2004, 2005 lorsque le Pass'loisirs a été mis en place, d'autres structures n'ont pas mis la clé sous la porte mais ont été en difficulté, là encore je pense que vous allez réduire les activités et réduire le nombre d'enfants ».

**Madame Brunner** : « Et si vous laissiez Madame Chaudron expérimenter cette année et on en reparlera l'année prochaine ?! »

**Monsieur Acker** : « C'était juste une question ».

**Madame Chaudron** : « Effectivement on va déjà expérimenter pour voir comment ça se passe cette année, de toute manière on voulait réduire un minimum les heures parce qu'effectivement il y a beaucoup de jeunes qui encadrent, ils sont également en congés d'été donc c'est aussi pour qu'ils aient un mode vacances. Par ailleurs les enfants sont stressés toute l'année parce qu'il faut vite aller à l'école, à midi ils n'ont pas de temps de pause correct surtout avec les changements d'heures, donc là avec une pause méridienne de 2h entre midi et deux, je trouve ça relativement correct. En plus la plupart du temps ce sont souvent les grands-parents qui véhiculent les plus jeunes aux différents endroits du Pass'loisirs donc il faut leur laisser le temps, ils sont à la retraite mais ce sont aussi les vacances ».

**Madame Seel** : « Ayant été encadrante pendant plusieurs années au Pass'loisirs, je pense que c'est judicieux d'avoir limité les horaires dans la journée parce que les enfants sont souvent inscrits à plusieurs activités dans la même journée, ce qui les fatigue beaucoup et ils sont beaucoup moins attentifs en fin de journée et c'est là où il y a les blessures, les petites bagarres et compagnie. C'est vrai que ça va peut-être échelonner les activités pour certains enfants qui font partie du Pass'loisirs sur une semaine au lieu de tout compacter sur une journée et ça leur permettra peut-être de mieux en profiter aussi et pour les intervenants peut-être aussi ».

**Monsieur Acker** : « Sachant que personne n'oblige à inscrire ses enfants au Pass'loisirs ».

**Monsieur le Maire** : « C'est indirectement ce que je viens de dire tout à l'heure ! »

**Monsieur Acker** : « Et que tout le monde peut choisir ses horaires, si on pense que l'enfant est saturé il vaut mieux ne pas l'inscrire ».

**Monsieur le Maire** : « Je rappelais tout à l'heure Monsieur Acker que ce n'est pas une garderie ni un CLSH ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et une abstention (M. Acker),**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération du Pass'loisirs 2015,**
- **MAINTIENT la subvention à verser aux associations à hauteur de 15 € de l'heure d'encadrement et AUTORISE son versement,**
- **VALIDE le nouveau mode de fonctionnement des activités.**

**Monsieur Acker** : « Moi je m'abstiens parce que je pense que le mode de fonctionnement, vous y reviendrez l'année prochaine, ne serait-ce que d'une demi-heure ou d'une heure, c'est ce que je pense personnellement mais j'espère que vous aurez raison ».

**Monsieur le Maire** : « Qui vivra, verra ! »

## **SUBVENTIONS**

### **13. Ecole ABCM Zweisprachigkeit (N°2015DEL\_0048)**

Monsieur Staudenmaier a été sollicité par l'équipe éducative de l'école ABCM pour une demande de subvention concernant un voyage scolaire sur le thème « Jeux romains captivants – apprendre et vivre l'histoire romaine de manière ludique » qui se déroulera du 3 au 5 juin prochain en Allemagne.

Neuf élèves domiciliés à Schweighouse-sur-Moder sont concernés par ce séjour et Monsieur Staudenmaier proposera de verser la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 243 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 243 € à l'école ABCM Zweisprachigkeit.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 243 e à l'école ABCM Zweisprachigkeit.**

### **14. Frais d'écolage 2014/2015 pour l'école ABCM (N°2015DEL\_0049)**

Les communes ont obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2015 par élève à :

- 1 620 € par élève de classe maternelle,
- 540 € par élève de classe élémentaire.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil municipal est appelé à se prononcer chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déterminer les forfaits communaux à hauteur de 540 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 620 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2014/2015,
- D'attribuer les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Moder, au titre de l'année scolaire 2014/2015:

	ABCM - Collectif Bilingue de Schweighouse	ABCM Zweisprachigkeit
	Maternelles	Elémentaires
Nb élèves au 1 <sup>er</sup> janvier	18	29
Montant du forfait	1 620 €/élève	540 €/élève
Montant à verser	29 160 €	15 660 €



- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DETERMINE les forfaits communaux à hauteur de 540 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 620 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2014/2015,**
- **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Moder, au titre de l'année scolaire 2014/2015:**

	ABCM - Collectif Bilingue de Schweighouse	ABCM Zweisprachigkeit
	Maternelles	Elémentaires
Nb élèves au 1 <sup>er</sup> janvier	18	29
Montant du forfait	1 620 €/élève	540 €/élève
Montant à verser	29 160 €	15 660 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.**

**Monsieur Acker :** « Je m'étonne que Monsieur Zottner vote pour puisqu'il y a 20 ans il avait manifesté contre l'ouverture de cette école ».

**Monsieur Zottner :** « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ».

**Monsieur Acker :** « Disait le Général de Gaulle ».

**Monsieur le Maire :** « C'était avant lui déjà ».

### **15. Association de pêche AAPPMA (N°2015DEL\_0050)**

Monsieur Meder informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'association de Pêche pour une demande de subvention concernant des travaux au club-house (installation d'un auvent en bois sur la terrasse). Le coût total de ces travaux se monte à 14 736,85 € et Monsieur Meder propose de prendre en charge 15% du montant soit 2 210 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'attribuer une subvention de 2 210 € à l'AAPPMA.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 2 210 € à l'AAPPMA.**

## **POINTS DIVERS**

### **Marchés publics**

**Monsieur Zottner** « Nous allons donc mettre en œuvre la réhabilitation de l'école du Bocksberg et je souhaite vous donner le résultat de la CAO : a été retenue la société Keller de Pfaffenhoffen pour un montant de 16 490 €. Les critères d'attribution ont été les prix de la prestation pour 50%, la cohérence des moyens

techniques pour 25%, le planning des travaux pour 25% parce que nous souhaitons faire la réhabilitation pendant les congés scolaires et cela nous semblait important. Onze offres ont été remises pour ce marché et c'est donc l'architecte Keller qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre ».

## **Festival du Conte**

**Madame Chaudron** : « Il s'intitule cette année ... Au fil des animaux. C'est devenu une manifestation incontournable de notre commune qui aura lieu du 4 au 7 juin 2015.

Pour sa 6<sup>ème</sup> édition, le festival garde son esprit premier d'être un festival fédérateur qui encourage la participation de tous et promeut les talents amateurs. Il recentre sa programmation sur le jeune public entre spectacles, concert et animations.

Le festival suivra le fil des animaux à travers tous les arts de la parole : les mythes, légendes, fables et contes. À travers ce thème, il s'agit à la fois de développer l'imaginaire des enfants mais également de les sensibiliser à la protection de la faune.

À travers les spectacles, les expositions et les animations, nous évoquerons :

- les animaux fantastiques des mythologies,
- les animaux familiers des fables,
- le bestiaire des légendes du Moyen-Age,
- les animaux merveilleux ou effrayants des contes,
- les menaces qui pèsent sur le monde animal

Les fables de La Fontaine seront particulièrement mises à l'honneur à travers le projet pédagogique « Métamorphoses autour de La Fontaine »

Différents axes de travail ont été suivis :

Le 1<sup>er</sup> : Faire des enfants les acteurs du festival

- Plus de 100 élèves seront sur scène dans l'ambitieux projet pédagogique Métamorphoses autour de La Fontaine » dont les représentations publiques auront lieu les 4 et 5 juin 2015
- 42 classes de Schweighouse-sur-Moder et des communes environnantes créeront les décors du site du festival
- Près de 900 élèves de Schweighouse-sur-Moder et de 5 communes environnantes verront un spectacle de conte
- Plus de 300 élèves participeront à une journée autour du conte bilingue en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale

150 élèves des écoles maternelles de Schweighouse-sur-Moder écouteront des histoires d'animaux à la Bibliothèque Municipale

Le 2<sup>ème</sup> axe est de mettre les talents amateurs en lumière. Concrètement :

- Un concert de l'Orchestre des Jeunes de l'Ecole de Musique de Schweighouse-sur-Moder
- Un concert du Petit Orchestre de Musique Légère
- Un concours de photographies destinés aux photographes amateurs
- Une balade contée menée par des conteurs amateurs qui ont suivi un stage de 3 journées

Le 3<sup>ème</sup> axe est une programmation équilibrée entre contes, musique et animations pour le jeune public

Au total il y aura 14 spectacles dont

- 1 opéra dessiné spectaculaire à voir absolument le samedi 6 juin 2015, dont l'orchestre sera dirigé par un enfant de la commune, Pierre HOPPE.
- Le spectacle théâtre et musique avec plus de 100 enfants sur scène les 4 et 5 juin
- 8 contes dont certains pour les enfants à partir de 2-3 ans
- 3 concerts
- 5 animations et 4 expositions

- 1 film d'animation

Des partenaires nombreux

Les partenaires institutionnels

- Région Alsace
- Département du Bas-Rhin
- Communauté de communes de la Région de Haguenau
- Sivom de Schweighouse-sur-Moder
- Ville de Haguenau
- Inspection de l'Education Nationale

Le soutien des entreprises locales

- Ibis Hôtel
- Auchan

Les Partenaires associatifs

- La Concordia de Dauendorf
- L'Ecole de Musique de Schweighouse-sur-Moder et Environs
- Le Petit Orchestre de Musique Légère
- L'Office Municipal des Arts, Sports et Loisirs
- GRAPh
- L'AAPPMA

Le programme du Festival est déjà en ligne sur le site de la commune et les réservations sont ouvertes pour les spectacles *Métamorphoses* et *Métamorphine*. Pour cela il suffit de vous adresser au service culturel. Je vous invite donc d'ores et déjà à retenir ces dates du 4 au 7 juin 2015 ».

**Monsieur Logel** : « Ayant eu une vue sur la programmation, je considère que c'est une programmation qui devrait apporter beaucoup de public, notamment le public des familles et des enfants. Le spectacle à retenir effectivement c'est *Métamorphoses* qui risque d'être un moment fort du Festival du Conte. C'est une excellente programmation, il n'y a pas de soucis à se faire là-dessus ».

**Madame Chaudron** : « Le spectacle *Métamorphoses* a lieu sur 2 jours, vous pouvez déjà réserver vos places, par contre il n'y en aura pas énormément étant donné que ce sont les élèves du collège qui seront sur scène et donc forcément il va y avoir leurs parents, leurs grands-parents, enfin toute les familles vont vouloir y assister. On a une jauge de 200, 220 places dans la grande salle culturelle donc les places vont être chers ».

**Monsieur le Maire** : « Tout ce qu'on souhaite c'est que ce soit complet ».

**Madame Chaudron** : « Je n'en doute pas, par contre pour le spectacle du samedi, là je vous invite fortement à vous inscrire, *Métamorphine* c'est un opéra dessiné, c'est quelque chose d'assez particulier, à voir ».

### Le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération

**Monsieur Acker** : « Il n'y a rien eu à Schweighouse alors que d'autres communes l'ont fait, vous nous aviez annoncé que vous feriez, à l'occasion de la cérémonie du 8 mai, une exposition ou que vous essayeriez de sauver ce qui est encore sauvable et sur votre invitation, rien n'est notifié. Je crois qu'une telle chose, le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, c'est important pour la commune, il n'y a pas que les discours du 8 mai, il y a des choses à mettre en place avec les scolaires, avec les associations et là je pense que vous êtes complètement passés à côté, je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas initié de projet là-dessus. Vous avez décidé bien sûr au dernier moment de faire quelque chose mais je pense que Schweighouse a été libéré, reconquis par les allemands plusieurs fois autour de la Moder et je pense qu'il n'y a pas que les discours dans la vie, il faut aussi éventuellement à cette occasion-là ramener des projets, ça se construit 6 mois, 8 mois à l'avance. Vous ne l'avez pas fait, je le constate ».

**Monsieur le Maire :** « On a l'impression en vous entendant Monsieur Acker que vous regrettez le temps où vous faisiez des discours, je ne savais pas que vous étiez à un tel point intéressé par le fait de faire des discours et que vous regrettez aujourd'hui de ne plus en faire. En tous les cas je vous rappelle qu'il y a déjà eu une chose concrète qui s'est passée, c'est l'article dans le dernier bulletin municipal mais ça vous l'avez sans doute déjà oublié depuis que vous l'avez lu, enfin on est dans le registre habituel, plutôt que de s'associer à construire quelque chose, vous critiquez et vous essayer de démolir et d'insinuer ».

**Madame Kaspar :** « Monsieur Acker, il me semble qu'au dernier Conseil Municipal je vous avais répondu à ce sujet. Pour le 8 mai, Madame Fève m'avait fait la proposition de participer à cette matinée avec une association mais il se trouve que cette dernière finalement était déjà prise et donc elle avait déjà des engagements ailleurs. Si vous aviez fait preuve d'intelligence il y a 6 mois ou 8 mois vous auriez pu nous faire votre proposition en tant que conseiller ».

**Monsieur Acker :** « Je pensais que vous y aviez pensé, je regrette que Monsieur le Maire soit très agressif par rapport à cela, je suis conseiller, je vous conseille... »

**Monsieur le Maire :** Permettez-moi de me passer de vos conseils ».

**Madame Kaspar :** « Il ne suffit pas de conseiller au moment du Conseil Municipal, vous pourriez venir donner vos idées un peu avant également. La journée du 8 mai se passera comme prévu, le CMJ y est associé, un des enfants lira un texte ».

**Monsieur Acker :** « Je ne vais pas vous dire ce que vous avez à faire dans 8 mois, ce n'est pas mon rôle, ce 70<sup>ème</sup> anniversaire je pense que vous êtes passés à côté, tout le monde l'a fait, il y a des associations qui sont là pour organiser ce genre de chose, vous auriez pu vous laisser conseiller, vous êtes passés à côté, c'est simplement une remarque, ce n'est pas une critique et normalement vous devez concéder que vous êtes passés à côté, un point c'est tout. On peut passer à côté de beaucoup de choses, je sais qu'une vie communale c'est beaucoup de travail, je l'ai fait pendant 6 ans, là vous êtes passés à côté d'une belle chose parce qu'il y avait pas mal de choses à faire. On a une belle salle, on aurait pu faire des expositions avec l'association de généalogie et d'autres associations, on aurait pu faire quelque chose, ce n'est pas comme ça sur le coin d'une table qu'on décide de faire une exposition le 8 mai avec des enfants et voilà. C'est mon avis, vous penserez ce vous voudrez, je pense que vous êtes passés à côté et il était important pour la commune de Schweighouse de le faire à cette occasion-là ».

**Monsieur le Maire :** « Vous serez surpris parce que l'un des aspects que vous évoquez est prévu et commandé depuis un bout de temps ».

**Monsieur Zottner :** « Je trouvais juste dommage pour la commune qu'on ne puisse pas bénéficier de votre sagesse Monsieur Acker et de tous vos conseils, c'est dommage car c'est quand même le rôle qui est dévolu à un conseiller. Après, le constat que je peux faire par rapport à ce 8 mai c'est qu'il y a différentes façons de fêter un anniversaire comme celui-là, nous avons essayé d'être un peu plus original le 11 novembre, il ne faut pas l'oublier non plus avec ce décalage sur l'après-midi. Le fait de réussir une cérémonie du 8 mai ça n'est pas seulement ressembler à ce que font les autres, l'important de la cérémonie n'est pas tout le cinéma à la limite, qu'on peut faire à côté même si ça peut être intéressant peut-être pour les gens, c'est aussi tout ce qu'on y met derrière, les convictions et aussi les idées. C'est juste dommage qu'on n'ait pas pu bénéficier de votre avis plus tôt, ça nous aurait déjà fait rigoler peut-être à l'époque ».

**Monsieur Acker :** « Cela me semblait tellement évident Monsieur Zottner alors si 21 colistiers de votre groupe n'y pensent pas, je ne sais pas si c'est notre rôle de vous dire attention pensez à... »

**Monsieur Zottner :** « C'est encore une situation où vous devriez savoir de longue date que nous avons des chemins différents, que nous ne pensons pas de la même façon donc vous auriez peut-être dû avec toute votre sagesse penser que d'autres pourraient bénéficier peut-être de toutes vos idées et c'est juste dommage ».

**Monsieur le Maire :** « Là au moins je pense Monsieur Zottner que quand vous dites que vous ne vous rejoignez pas, ça ne surprendra personne ! »

**Monsieur Acker** : « C'est dommage que vous ayez moins d'idées c'est vrai ».

**Madame Kaspar** : « Nous conduirons les commémorations, que ce soit le 8 mai ou le 11 novembre à notre convenance puisque vous n'avez pas donné vos préférences ou vos idées, vos conseils, auparavant. On a également proposé à l'association de généalogie de participer et elle sera là, il y aura encore d'autres choses, venez et puis vous verrez ».

**Monsieur Acker** : « J'ai toujours été là ».

**Madame Kaspar** : « Tant mieux ! »

**Monsieur Acker** : « Encore fallait-il organiser cela au travers d'une réunion : qui se propose dans l'organisation, qui a des idées ? Maintenant c'est trop tard, évidemment que les associations sont prises le 8 mai, évidemment qu'elles ne sont pas disponibles ».

**Monsieur le Maire** : « Je vous rappelle que ce n'est pas comme ça que cela fonctionne, vous n'avez pas l'air de vous y connaître beaucoup en cérémonie militaire. Les gens sont convoqués à Haguenau le matin pour 10h ou 10h30 et c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas à Schweighouse, ça n'a rien à voir du tout avec réservé ou pas réservé, les porte-drapeaux sont en priorité convoqués à Haguenau et vous le savez bien ».

**Monsieur Acker** : « Et comment font les autres communes ? »

**Monsieur le Maire** : « Je suis désolé les porte-drapeaux de Schweighouse sont convoqués à Haguenau ».

**Monsieur Acker** : « Ils le font à une autre date et c'était aussi une solution ».

**Monsieur le Maire** : « Et c'est bien pour ça que le 11 novembre c'était l'après-midi pour avoir ces gens-là ».

**Madame Kaspar** : « Malheureusement les porte-drapeaux et toute autre personne qui pourrait se joindre à cette journée-là, le 8 mai c'est pour tous les villages le même jour ».

**Monsieur Acker** : « Oui c'est sûr, vous ne m'apprendrez rien là-dessus, ça c'est clair ».

**Madame Kaspar** : « Tant mieux ».

**Monsieur le Maire** : « Vous avez bien révisé votre histoire de France, d'Europe et même du monde en réalité puisqu'il s'agit d'une guerre mondiale ».

## **Résultats sportifs**

**Monsieur Meder** : « Je vais vous communiquer les principaux résultats sportifs de nos clubs et associations réalisés ces derniers temps. J'en profite également pour remercier les associations pour leur participation à l'OMSALS. Voici les résultats que j'ai pu récolter auprès des responsables et dirigeants des différentes associations :

**Arts Martiaux** : les plus méritants en 2015 : Hatice Coskun, benjamine championne du Bas-Rhin dans sa catégorie et qualifiée pour le critérium régional. Sophie Candel a réussi son examen pour la ceinture noire, elle a terminé vice-championne de France. Les cadettes ont fait sport-étude en judo. Laurent Renaud a également réussi son examen de ceinture noire en senior donc 2 ceintures noires supplémentaires pour le club. Un grand bravo aux arts martiaux !

**Basket** : Il y a 11 équipes de jeunes + 2 babies et les séniors. Les séniors filles en excellence sont actuellement 4<sup>ème</sup> de leur poule, les séniors masculins équipe 1 en honneur sont également 4<sup>ème</sup> de leur poule. Par contre les séniors masculins équipe 2 en D2 sont 1ers de leur poule, aucun match perdu et l'équipe devrait être championne du Bas-Rhin en D2.

**Energym** : Les individuels et les ensembles sont en compétition au niveau critérium et fédéral. Au niveau départemental le club a obtenu 2 médailles d'or, 3 d'argent et 2 de bronze. Pour les ensembles, le club a eu 2 médailles d'or, 4 d'argent et 3 de bronze. Au championnat d'Alsace il y a eu 1 médaille d'or, en pré-fédéral individuel, 2 équipes championnes d'Alsace et médaillées d'argent.

**Union Sportive** : Il y a eu le championnat d'Alsace de pétanque en individuel. L'élite de Schweighouse qui s'appelle Olivier Gilbertas a perdu, il était 16<sup>ème</sup> en finale ce qui est un excellent résultat. Giovanni Loeffler, joueur licencié à Soultz mais résidant à Schweighouse est champion du Bas-Rhin en tripléte promotion, il est qualifié pour le championnat de France à Montauban où il défendra les couleurs du Bas-Rhin. Pour la section GR, en octobre 2014 au championnat individuel départemental, 1 médaille d'or, en février 2015 au championnat d'équipe départemental, 5 médailles d'or et 1 d'argent, en mars 2015 au championnat régional par équipe, 1 médaille d'or, 2 d'argent et 1 de bronze, en avril 2015 au championnat de zone par équipe, 1 médaille d'or. Pour le volley, actuellement l'équipe masculine 1 en division d'honneur est en 3<sup>ème</sup> position sur 10 équipes.

**Running Team** : Le 12 avril dernier a eu lieu la course de Schirmeck, 5, 10, 20 km. Dans la course 10 km, ils étaient 192 au départ, dès le début de la course les maillots bleus se sont positionnés et en plus ont gagné en duo. Le 1<sup>er</sup> s'appelle Maxime Lorentz devant Régis Egele. Je leur souhaite bon vent et d'autres victoires.

Dimanche dernier, le 19 avril, il y avait la course « Nature » à Niederbronn, la course de 12 km avec 300 mètres de dénivelé a été remportée par un habitant de Schweighouse Fabrice Westenhofer en 43 minutes 44 secondes. La course « Mac 6 » de 26 km avec 1 100 mètres de dénivelé a été remportée par un habitant de Schweighouse, plusieurs fois vainqueur à Schweighouse, il s'agit de Pascal Schuler en 1h59min36s. Dans la même course, une habitante de Schweighouse qui est bien connue a réalisé la première place du podium V3 en 3h44min58s et il s'agit de Madame Marie-Jeanne Munzenhuter, un grand bravo à notre championne ! (Applaudissements).

**Les Randonneurs de la Moder** : Ces derniers sont souvent premiers, à Rohrwiler ils étaient premiers avec 100 participants, à Reichstett 3<sup>ème</sup> avec 69 participants, à Plancher-Bas 1<sup>er</sup> avec 58 participants, à Surbourg 1<sup>er</sup> avec 59 participants, à Rottenburg (Allemagne) 1<sup>er</sup> avec 69 participants. Les marches découverte du jeudi marchent très bien, il y a entre 20 et 40 personnes qui y participent toutes les semaines ».

**Monsieur le Maire** : « Nous voyons que nous avons beaucoup de gens qui ont du succès et nous nous en réjouissons dans les clubs sportifs, les clubs de loisirs à Schweighouse. En tous les cas je vous demanderai en notre nom à tous Monsieur Meder, de les remercier les uns et les autres, de les encourager et de les assurer de notre soutien dans les manifestations à venir. Merci ».

**Monsieur Meder** : « Souvent on parle des associations et des clubs mais on ne sait pas ce qu'ils font, c'est pour cette raison que j'avais envie de les mettre à l'honneur pour que les gens le sachent ».

### **Horaires d'ouverture de la Mairie et Fête de Noël des Aînés**

**Madame Kaspar** : « J'ai deux informations à vous donner qui seront relayées prochainement sur le site et le panneau électronique.

Il y aura une modification des horaires d'ouverture de la mairie suite à une enquête auprès des services concernés. Dans l'ensemble toute la mairie est concernée. Les horaires du matin sont conservés, la mairie ouvrira un peu plus tôt l'après-midi.

La Fête de Noël des Aînés aura lieu, suite aux dates des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains, le 10 janvier 2016 exceptionnellement et après concertation avec le Club des Aînés ».

**Monsieur le Maire** : « Je suis obligé de vous préciser que c'est en raison de l'organisation des élections régionales que la date a été changée. Le choix s'est porté soit sur le 20 décembre soit sur le 10 janvier 2016, les associations concernées ont clairement préféré le 10 janvier pour un certain nombre de raisons d'organisation qu'on peut comprendre ».

**Madame Ertz** : « J'ai bien compris que vous changez les horaires de la mairie, vous pouvez me les donner ? »

**Madame Kaspar** : « Ils vous seront communiqués prochainement ».

**Monsieur le Maire** : « L'idée c'est d'ouvrir un peu plus tôt que 14h l'après-midi ».

**Monsieur Acker** : « Et fermer plus tard ».

**Monsieur le Maire** : « Non pas plus tard Monsieur Acker ».

**Madame Kaspar** : « Au contraire ! Les horaires d'ouverture de la mairie sont actuellement de 44 heures par semaine et nous allons les réduire à 39 heures ».

**Monsieur le Maire** : « Ce qui reste largement dans la moyenne des communes comparables aux alentours, l'objectif c'est de donner des plages un peu différentes pour permettre aux gens qui travaillent ou qui ont des problèmes de venir en décalé à certaines heures ».

**Madame Kaspar** : « Le samedi il y aura une permanence de 9h à 11h puisque dans la matinée il y a très peu de personnes qui viennent ».

**Monsieur le Maire** : « En général il y en a moins de 5 quand ce n'est pas moins de trois. L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance et vous donne rendez-vous le 17 juin ».

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h10.***